

que j'ai décidé d'introduire quelques modifications dans le bill. J'espère que mes honorables amis de la gauche me tiennent compte de la bonne foi avec laquelle je les ai assurés que pas plus dans ce bill que dans les autres je n'ai recherché une autorité et des responsabilités inutiles et lorsque nous arriverons à cet article..

L'hon. M. FOSTER : Vous oubliez l'incident Dundonald.

L'hon. M. FISHER : Il y a quelquefois des circonstances où il est nécessaire d'affirmer son autorité et lorsque le pays vous approuve, il est clair alors que vous avez eu raison d'agir ainsi.

L'hon. M. FOSTER : C'est une simple diversion.

L'hon. M. FISHER : Oui, c'est un genre de diversion que l'honorable député aime beaucoup à faire dans cette Chambre, mais qui, dans le pays, ne lui réussit pas aussi bien. Au sujet de la protestation plus juste soulevée par l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), je dois dire que j'ai examiné avec beaucoup de soin les conditions possibles qu'il indique, et dans le cas où des petits établissements insisteraient pour avoir l'inspection en se servant de ce que je pourrais appeler des moyens frauduleux, la Chambre verra, lorsque nous serons arrivés à cet article, que le bill prescrit que ces établissements ne seront soumis qu'à cet article de la loi qui peut être appliqué à l'inspection des viandes par décret du Conseil, et que ce décret ne sera promulgué qu'à l'égard des établissements qui paraîtront faire réellement et légitimement le commerce d'exportation défini dans le bill.

Tels sont les principaux changements, mais lorsque nous arriverons aux articles, il y aura quelques autres légères modifications à faire. Je vais me rendre aux désirs de mes honorables amis de la gauche et je vais insérer dans ce bill une ou deux définitions qui en ont été laissées de côté dans sa première rédaction. Je suis heureux de pouvoir le faire parce que cela exemptera au ministre la nécessité de pourvoir, par des règlements, à la mise à exécution de ces détails et lui enlèvera aussi la responsabilité de les décider. Je propose maintenant que nous discutions le bill article par article.

L'hon. M. FOSTER : L'honorable ministre a-t-il oublié la demande que je lui ai faite d'une estimation détaillée autant que possible du côté financier de la question ? Nous voudrions savoir combien l'exécution de cette loi coûtera d'argent.

L'hon. M. FISHER : Je n'ai pas d'état détaillé. J'ai discuté cette question avec les fonctionnaires de mon département, et je ne vois pas de raison de modifier beaucoup ce que j'ai dit auparavant sur ce point. Je suis prêt à admettre que la somme que j'ai demandée déjà, \$60,000, est peut-être,

vu la forme nouvelle du bill, un peu au-dessous de ce qui sera requis. Je suis disposé à modifier ce que j'ai dit, en élevant la somme à \$75,000. Ce chiffre est basé sur la perspective qu'il faudra un certain nombre d'inspecteurs à part les inspecteurs généraux qui auront la surveillance des établissements où leur présence ne sera pas requise tout le long de l'année ou peut-être, de quelques établissements où leur présence sera requise constamment pendant quelques mois de l'année seulement.

Cette estimation est basée sur l'échelle de salaires que nous payons aux autres inspecteurs dans le département et dans le pays.

L'hon. M. FOSTER : Ce n'est pas très satisfaisant. Le ministre nous dit qu'il a révisé son calcul précédent de \$60,000 et qu'il porte maintenant son estimation à \$75,000. Il doit avoir basé cette différence entre \$60,000 et \$75,000 sur certaines données. Ce que le comité désirerait avoir, ce sont ces données sur lesquelles le ministre a basé ses calculs. Voilà pour le côté financier. L'autre côté de la question est également important. Il est inutile de faire une loi à moins qu'on ne la fasse bien exécuter, et nous voudrions que le ministre nous donnât quelques détails sur les moyens qu'il entend prendre pour appliquer sa loi, afin que le comité puisse juger s'il vaut la peine que nous l'adoptions ou non. Je dois dire que l'honorable ministre a souvent manqué de précision dans le calcul du coût de l'administration des différents services de son département et nous avons trouvé qu'à la fin, les dépenses étaient toujours beaucoup plus élevées que le comité avait été porté à le croire dans les phases initiales de la législation. Nous en avons en un exemple très frappant dans l'administration de la branche vétérinaire qui a coûté beaucoup d'argent. Le ministre devrait nous faire connaître le plan d'après lequel il mettra sa loi en vigueur, le nombre de fonctionnaires qu'il lui faudra, les grades de ces fonctionnaires, l'échelle de leurs salaires, et donner un aperçu approximatif des dépenses casuelles, afin de permettre au comité de juger si le rouge qu'il propose est suffisant.

L'hon. M. FISHER : Je dois protester contre l'assertion de mon honorable ami lorsqu'il dit que l'administration de mon département a généralement coûté plus que les estimations qui en avaient été faites. Il diffère d'avis avec moi à ce sujet, mais je suis fier de la somme d'ouvrage utile qui a été faite par le département de l'Agriculture dans ce pays, pour l'argent qui a été dépensé. J'ai beaucoup étudié ce que l'on a fait dans le même genre de travaux dans d'autres pays, particulièrement aux Etats-Unis.

Je crois que ceux qui connaissent notre situation agricole et les travaux que nous avons accomplis dans le pays et qui établissent la comparaison avec ce qui a été fait par